

plan harkis

Posté par lou - le 29 Mai 2008 à 10:29

Bonjour à tous, je viens de découvrir ce forum, merci pour le nombres d'informations qu'on y trouve !

D'après ce que j'ai cru comprendre, nous pourrions "bénéficier" d'un accès particuliers à la fonction publique Après quelques recherches, et des coups fils houleux à la MIR, il semblerait que nous pourrions pretendre qu'à des postes de catégorie B & C. Mais j'ai lu ici que rien n'est définitif !

Alors ma question : que faire ?

J'ai écrit : au premier ministre, à la MIR, à la Préfecture, mais j'ai l'impression de me battre contre des moulins à vent !

J'ai invité toutes mes connaissances qui galèrent depuis des lustres avec les concours éducation nationale, d'écrire à la MIR pour faire remonter nos besoins.

Mais que faire de plus ???

J'aimerais savoir où ça en est ?

Je vois que Bachy fait son tour de France, y a t-il une date prévue dans le coin de Macon ou autre ? Où puis-je trouver des infos à ce sujet ?

Merci d'avance pour vos réponses.

=====

Re:plan harkis

Posté par Farida - le 30 Mai 2008 à 11:24

Bonjour,

Voici la loi votée par le parlement pour les emplois réservés et elle ne s'adresse pas aux seuls enfants de Harkis mais à toute une catégorie de personnes dont on ne parle jamais dans la presse.

Bonne journée et bon courage pour ton procès Khader

Cordialement

Farida

La loi (n°2008-492) du 26 mai 2008 portant modernisation de la procédure d'accès aux emplois réservés de la fonction publique vient d'être publiée au journal officiel. Ses dispositions entreront en vigueur dès la publication des décrets d'application et au plus tard le 31 décembre 2009.

Ce texte tend également à supprimer les commissions contentieuses des soins gratuits ainsi que la commission supérieure des soins gratuits, en transférant leur compétence aux juridictions des pensions. En effet, l'article 7 de la loi met fin à l'exception juridictionnelle en ce qui concerne le contentieux des soins gratuits pour les militaires titulaires d'une pension d'invalidité, en supprimant les commissions administratives spécifiques. Les dossiers relèveront désormais de la compétence des tribunaux des pensions, y compris les procédures en cours devant les juridictions des soins gratuits au 27 mai 2008 (article 8).

L'article premier de la loi est quant à lui dédié aux emplois réservés permettant la reconversion des militaires. Il adapte, aux évolutions sociales et démographiques, le dispositif en procédant à une simplification et à une modernisation du chapitre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre consacré aux emplois réservés. Il en étend également le bénéfice aux militaires en reconversion.

Les corps de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière, classés en catégories B et C, ou de niveau équivalent, sont désormais accessibles par la voie des emplois réservés, sauf exceptions tirées de la nature des emplois auxquels le corps donne accès ou du faible nombre des postes mis au recrutement, dont la liste sera fixée par décret.

La loi rend un certain nombre de proche des militaires éligibles aux emplois réservés (ex : conjoints, partenaires liés par un pacs et concubins, sans conditions d'âge). Elle permet aux enfants de harkis de bénéficier du dispositif des emplois réservés, sans être soumis à la condition d'âge (article L396 2° du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre).

Enfin, la réforme porte sur le Code de la défense relatives aux limites d'âge pour accéder au corps des contrôleurs généraux des armées en mission extraordinaire de façon à ce que les officiers généraux des armées puissent accéder à ce corps aussi facilement que les fonctionnaires civils. Elle prolonge également les servitudes imposées à la société nationale des poudres et explosifs jusqu'à l'adoption d'un plan de prévention des risques technologiques (article 10).

=====

Re:plan harkis

Posté par lou - le 30 Mai 2008 à 11:49

Bonjour à tous,

Merci Kader pour toutes infos, et bon courage pour ton procès.

Merci Farida, pour le lien.

Je suis la dernière de la famille, et je suis une enfant gâtée (si, si ça existe), enfin bref tout ça pour dire

que j'ai du mal à accepter l'innacceptable !

Après quelques coups de souris sur le web, j'ai cru comprendre que les "emplois réservés" n'existe plus, et qu'ils sont remplacé par des postes contractuelles avec titularisation au bout de 6 mois ou un an.

Mais MOI je veux aussi les concours catégorie A !

Kader, je sais que ton combat pour la reconnaissance des Harkis, va bien au delà de l'accès à la fonction publique. Mais aujourd'hui, notre quotidien à tous : c'est remplir son frigo ! enfin accéder à un emploi durable c'est le soucis de tous et le souhait aussi de nos parents !

J'ai envie de croire que c'est possible.

Je voulais savoir si il était possible de joindre par mail Monsieur Bachy ?

Pour sa visite à Lyon le 16 juin à Lyon c'est où exactement ?

merci à tous

=====

Re:plan harkis

Posté par salim - le 04 Juin 2008 à 12:22

Bonjour

Pour ceux qui le souhaitent j'ai une adresse de Renaud Bachy mais je ne sais pas si elles est toujours d'actualité.

BYE

Monsieur Renaud Bachy

Mission interministerielle aux rapatriés

Avenue de Suffren

75015 PARIS

Re:plan harkis

Posté par lou - le 05 Juin 2008 à 09:04

J'ai déjà écrit mais malheureusement ils ne répondent pas ... 😞

merci Kader pour le mp;)

Re:plan harkis

Posté par lou - le 05 Juin 2008 à 10:12

Bonjour Salim, j'ai déjà cette adresse, je leur ai adressé des courriers par recommandé mais en vain

Moi ce qui me mets en rogne, c'est qu'on nous prends pour des moutons, soit disant "que voulez vous faire, on va prendre en compte vos demandes, et tenter d'y répondre" ... du pipo comme toujours ! En faite quand on nous a envoyé ce courrier les dès étaient déjà lancé ...

De la MIR parlons en !!!! Je les ai eu au téléphone : enfants de harkis, ahhh ... concours catégorie A ? limite si ils éclatent pas de rire, comme si nous étions des incapables ! Soit disant une instance censé nous représenter, pfff....

Cet accès à la fonction publique, ça va être sur les concours comme surveillants de prison, car ça recrute un maximun

Enfin bref ils avaient besoin de nous pour les Présidentielles, maintenant à quoi bon ?! ils vont nous balancer 2 mesurette, placer deux enfants de harkis dont les frérots sont déjà bien en place et basta ! et qu'on ne me dise pas le contraire, car c'est comme ça que ça se passe !

Pour nos parents ils les ont berné et ils continuent aujourd'hui avec nous !

Je suis en colère, vraiment !!!!!

Re:plan harkis

Posté par Mohamed - le 11 Juin 2008 à 10:50

Bonjour à toutes et à tous

Tout a fait d accord avec toi LOU.

La MIR et toute la clic nous prennent pour des moutonssss.

Quand on voit SARKO, qui est président "soi-disant" et,

qu'il MENT comme il respire, qui ne tient pas ses

ENGAGEMENTS.

Alors que reste-t-il a faire ??? "tous enssemble devant

l'ELYSEE avec l'appui des medias" !!!

Pour moi, c'est la seule solution qui nous reste

Bonne journée et bon courage pour ton procès Khader

=====